



Auvergne-Rhône-Alpes



## CONVENTION DE PARTENARIAT Petites Villes de Demain

ENTRE

**Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes**, sise 7 rue  
Duhamel – 69002 LYON,

Représenté par son Président, Monsieur Vincent BRESSY

Ci-après dénommé « CROA ARA »

D'UNE PART

ET

**La Mairie de Billom**, sise rue Carnot – 63160 BILLOM

Représenté par son Maire, Monsieur Jean-Michel CHARLAT

Ci-après dénommé « Mairie de Billom »

D'AUTRE PART,

Ou dénommés ensemble « les Parties »



## **Contexte**

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en oeuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 126 candidatures représentant 227 villes ont été sélectionnées.

## **Objet de la convention**

La présente convention régionale de partenariat (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes et la Mairie de Billom dans le programme Petites villes de demain afin de donner la lisibilité sur ce programme et les aides mobilisables.

La présente Convention a pour objet :

- De préciser les engagements des collectivités et d'exposer les propositions d'accompagnement du Conseil Régional dans la définition du programme et de sa future exécution ;
- D'indiquer les principes d'organisation du réseau régional et de définir son fonctionnement général ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en oeuvre du projet de territoire des collectivités lauréates.

## **Article 1. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à fournir tous les moyens techniques et relationnels nécessaires pour assurer le succès de la mise en oeuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.



**Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes**, dans le cadre la mission de service public, qui lui est confiée s'engage à :

- Apporter aux élus un regard critique sur la qualité paysagère de leur ville.
- Donner les moyens d'affiner leur compréhension de la qualité du patrimoine existant de leur commune.
- Permettre aux élus de saisir toutes les opportunités que présente le tissu urbain existant.
- Alerter sur toute forme de zoning ou de sectorisation qui peuvent blesser durablement le paysage de leur territoire.
- Aider à saisir les possibilités de transformer, de restructurer, d'améliorer les centres-villes pour en faire des lieux de vie fédérateurs et durables.
- Permettre la promotion d'une qualité et d'une authenticité architecturale, fruit de la collaboration étroite entre des architectes et des artisans locaux.
- Rappeler que le modèle urbain que sont la rue, la place, reste au centre de la dynamique des villes et des villages.

Ainsi, l'expertise et la valeur ajoutée des architectes de la région permettra à l'ensemble des élus de porter un regard aiguisé sur la transformation de leur patrimoine et son ancrage. Cette amélioration constitue une belle opportunité de progrès d'un point de vue sociologique des petites villes de demain de notre région.

**La Mairie de Billom** s'engage à :

- Inviter les représentants de l'Ordre des Architectes de son département aux réunions portant sur les projets PVD ;
- Assurer le suivi de l'opération par la transmission des comptes rendus des réunions ;
- Favoriser le débat participatif dans la co-construction ;
- Travailler à la recherche constante de la qualité dans les projets qu'elle va engager ;
- A mener le projet jusqu'à son terme.

## **Article 2. Offre du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes**

Les architectes de la région Auvergne-Rhône-Alpes présents sur l'ensemble du territoire, sont au nombre de 3 639 professionnels de notre cadre de vie.

En complément de sa formation initiale, chaque architecte a une obligation de mise à niveau annuelle, sur les réglementations, les matériaux biosourcés, etc. Il analyse, établit des diagnostics et ainsi apporte une réponse auprès des élus avec qui il partage une mission d'intérêt public.

Chaque architecte représente un appui pour les élus du territoire par l'identification de la qualité et de l'histoire des lieux à travers des missions de conseil et de diagnostic préalable, pour la transformation et l'amélioration des centre-bourgs. Dans un partenariat dynamique avec les élus, la mission de l'architecte apportera des réponses pertinentes et pérennes aux enjeux de transition environnementale.

Les architectes de la région Auvergne-Rhône-Alpes et leurs agences au plus près de nos territoires, sont identifiés sur le site du CNOA "architectes pour tous", qui est un outil précieux au service de l'ensemble des élus.

Fait à Paris, en deux exemplaires,  
Le 17/11/2021

Le Conseil Régional de l'Ordre des  
Architectes Auvergne-Rhône-Alpes

Mairie de Billom

Monsieur Vincent BRESSY  
Président

Handwritten signature of Monsieur Vincent BRESSY, consisting of a stylized 'V' and 'B'.

Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Maire de Billom

Handwritten signature of Monsieur Jean-Michel CHARLAT, featuring a large, flowing initial 'C' followed by 'harlat'.